
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du mercredi 05 février 2020 L'an deux mille vingt et le cinq février l'assemblée régulièrement convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni sous la présidence de Corinne GALEY
<u>Présents :</u> 9	<u>Sont présents:</u> Anne CAZAJOUS, Rémy DAVEZAC, Corinne GALEY, Olivier GUIX, Annie HUOT-MARCHAND, Patrick LAGÜES, Joëlle LANNE, Guy NICOLLAS, Raymond PEYRAMAYOU
<u>Votants:</u> 9	<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> Dominique GONNARD <u>Absents:</u> Yannick BIELLE <u>Secrétaire de séance:</u> Rémy DAVEZAC

Madame le Maire ouvre la séance

Objet: Travaux crues du 13/12/2019 - DE_01_2020

Madame le Maire présente à l'assemblée l'étude proposée par le PLVG suite aux crues du 13/12/2019. Le PLVG a déterminé plusieurs zones de travaux à réaliser rapidement sur le Gave d'Azun et le Boularic au niveau du centre-bourg.

L'estimation de ces travaux par le PLVG s'élève à un montant total de 234 282,45 € HT

Madame le Maire propose le plan de financement suivant:

- Fond de Solidarité Nationale	: 93 712,98 €	soit 40% du coût total des travaux
- DETR 2020	: 70 284,74 €	soit 30% du coût total des travaux
- Fond FURI - CD65	: 23 428,25 €	soit 10% du coût total des travaux
- Autofinancement	: 46 856,48€	soit 20% du coût total des travaux
- Commune d'Aucun	: 23 428,24€	soit 10% du coût total des travaux
- Fond de Concours - CCPVG	: 23 428,24€	soit 10% du coût total des travaux
Total financement	: 234 282,45 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la totalité des votants:

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour monter les différents dossiers de demandes de subventions

Objet: Demande FAR 2020 travaux bâtiments publics - DE_02_2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un certain nombre de travaux à réaliser sur des bâtiments publics (salle des fêtes et mairie) utiles au développement du projet Tiers Lieu du Val d'Azun une concertation des entreprises est en cours.

Une première estimation des travaux a été évaluée à 40 751,47 € TTC ou 33 959,56 € HT

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du FAR 2020 d'un montant de 20 000 €.

Après en avoir délibéré et à la totalité des voix, le Conseil Municipal:

- **Valide** la demande de subvention auprès du Département des Hautes-Pyrénées au titre du FAR 2020 pour un montant de 20 000 €
- **Charge** Madame le Maire de procéder au montage du dossier.

Objet: Délibération pacte financier CCPVG

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la question de la validation du pacte financier pour la CCPVG cva devoir être reportée à une prochaine séance de l'assemblée. En effet, après avoir évoqué brièvement la question avec ses homologues maires de communes du Val d'Azun, ils estiment important de présenter une réponses communes et uniformes en tant que municipalités du Val d'Azun.

Une réunion de l'Association des maires du Val d'Azun est prévue le samedi 8 février.

Le Conseil Municipal approuve le report du vote de ce sujet à une prochaine assemblée, lorsque l'avis de l'ensemble des membres de l'association des maires du Val d 'Azun sera connu.

Objet: Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.) - DE 03 2020

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Objet: Demande d'avance de frais Commission Syndicale de l'Abedet - DE 04 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Président de la Commission Syndicale de l'Abedet qui souhaite que la commune passe commande de gravier pour l'entretien des pistes de Courduque.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la totalité des voix:

- Accepte la demande de la Commission Syndicale de l'Abedet et donne l'ordre de commander le matériau nécessaire.
- Dit que l'avance des frais inhérents à cette demande seront refacturés à la Commission Syndicale de l'Abedet

Objet: Matériel informatique école DE 05 2020

Lors d'un précédent Conseil Municipal, l'équipement du groupe scolaire en matériel informatique avait déjà été évoqué. Madame le Maire rappelle à l'assemblée que des devis avaient été demandés.

- SEB Bureautique propose un devis pour l'achat de divers matériel (projecteur, tablettes tactiles, appareil photo numérique, casques, ...) pour un montant de 6 574,55 € HT ou 7 893,55 € TTC.
- Manutan Collectivités propose un devis pour l'achat d'un enregistreur portable pour un montant de 193 € HT soit 237,76 € TTC.

Madame le Maire rappelle qu'une subvention à hauteur de 50% du coût total HT sera attribuée par l'Education Nationale et que le restant à charge sera à refacturer entre les 4 communes du RPCI à parts égales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après délibération:

- Valide les deux devis tels que présentés ci-dessus
- Charge Madame le Maire de passer commande et de s'assurer de la refacturation auprès des autres communes du RPCI.

Objet:Achat défibrillateur pour le CCAS- DE 06 2020

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la décision du CCAS d'acheter un défibrillateur à usage public qui sera installé au niveau de la Maison de Santé du Val d'Azun.

Le CCAS demande la prise en charge de l'achat de ce défibrillateur comme subvention au CCAS.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Défibtech qui a établi une proposition à 1 630,00 €HT soit 1 956 € TTC.

D'un autre côté, le CCAS d'Aucun a recherché des partenaires financiers éventuels. Groupama d'Oc a accepté d'octroyer une subvention pour l'achat du défibrillateur d'un montant de 300 €.En contrepartie, ils demandent l'apposition d'un autocollant sur le matériel indiquant leur participation.

Le Conseil Municipal après délibération et à la totalité des votes:

- Valide l'attribution d'une subvention pour le CCAS au montant de 1 956 € TTC afin que l'opération apparaisse dans leurs actions
- Dit que la somme versée par Groupama Oc sera également reversée au CCAS

Objet: Livre Aucun au Fil du Temps- DE_07_2020

Madame Annie HUOT-MARCHAND informe l'assemblée de démarchage de points de vente "professionnels" pour le livre "Aucun au Fil du Temps".

Ces librairies professionnelles acceptent de vendre le livre contre une commission sur le prix de vente initial.

Madame HUOT-MARCHAND propose de négocier cette commission entre 10 et 30% du prix de vente du livre

Pour rappel, le livre est vendu à la somme de 20€.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et:

- Accorde une commission sur le prix de vente pour les librairies professionnelles entre 10% et 30% du prix initial

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00